



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du lundi 25 mai 2009**  
**D - 20090300**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/05/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 25 mai Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*présent à partir de 16 h*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 17h30*), M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET (*présente à partir de 16h15*), M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent à partir de 18h25*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Alexandra SIARRI, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Bourse du travail maison des syndicats. Restauration des façades. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Signature du marché. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080707 du 22 décembre 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de confier la restauration des façades de la Bourse du travail à un maître d'œuvre privé.

L'opération est divisée en plusieurs tranches :

- Tranche ferme : Façade 4<sup>e</sup> et Atrium
- Tranche conditionnelle 1 : Façade sud , A. Briand
- Tranche conditionnelle 2 : Façade ouest , J. Burguet
- Tranche conditionnelle 3 : Façade nord Henri IV
- Tranche conditionnelle 4 : Façade Est Lalande
- Tranche conditionnelle 5 : Façade cour intérieure

Selon les dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury a agréé 5 candidats. qui ont remis une offre.

Après examen des propositions, l'offre du groupement Carole DUPUIS LE MARECHAL Architecte du patrimoine/ ID Bâtiment/ GINGER CEBTP a été retenue dans les conditions suivantes :

**Tranche ferme**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	738 200,00 € HT
Taux de rémunération :	16,96 %
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif	
Diagnostics complémentaires des bétons et OPC	159 720,01€ HT
Soit	191 025,13 € TTC

**Tranche conditionnelle 1**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	487 500,00 € HT
Taux de rémunération :	2,34 %.
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	14 449, 87 € HT
Soit	17 282,04 € TTC

**Tranche conditionnelle 2**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	687 300,00 € HT
Taux de rémunération :	2,34 %
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	20 347,48 € HT
Soit	24 335,59 € TTC

**Tranche conditionnelle 3**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	550 200,00 € HT
Taux de rémunération :	2,34 %
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	15 986,81 € HT
Soit	19 120,22 € TTC.

#### **Tranche conditionnelle 4**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	544 500,00 € HT.
Taux de rémunération :	2,34 %
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	15 847,09 € HT
Soit	18 953,12 € TTC

#### **Tranche conditionnelle 5**

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :	767 383,00 € HT.
Taux de rémunération :	2,34 %.
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	22 810,52 € HT
Soit	27 281,38 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-III 1<sup>er</sup> du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 324, Article 2031.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mai 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**